



Accident sur chantier survenu le 19 mai courant

Par **fonzie54**, le **21/06/2010** à **21:32**

Bonjour,rrnrnJe suis auto-entrepreneur. Le 19 mai 2010, il m'est arrivé un accident sur un chantier que je traitais pour une S.C.I. Je devais poser des plinthes dans plusieurs appartements. Les longueurs de plinthes étant de 5 mètres, j'étais sur un balcon au 2ème étage afin de lesrtr réceptionner. rnrnUne tierce personne me les passant depuis le bas. Après avoir attrapé quelques plinthes le garde-corps a laché et j'ai fait une chute de 6 mètres. 4 vertèbres cassées, rate choquée, blessure à la tete, multiples contusions. rnrnJe suis travailleur indépendant, assuré auprès de la RAM et avec une mutuelle à la PROBTP. Je voudrais savoir quelle est la procédure à suivre afin d'obtenir une indemnisation. Une déclaration de la SCI a été faite auprès de son assurance. rnrnJe vais etre indemnisé au minimum par la RAM et je vais etre embeter pour faire vivre ma famille. Conseillez-moi je n'y connais rien en droit. Merci Beaucoup à vous.